

Document

a

et conserver

Document d'information  
communale sur les  
**Risques Majeurs**

**Commune de Wasselonne**

Inondation

Crue torrentielle

Tempête

Tremblement  
de terre

Transport marchandises  
dangereuses

# Sommaire

Abordons ensemble, les **cinq risques majeurs** auxquels nous sommes exposés à Wasselonne.

## Les risques naturels

C	Inondation.....	p.2
C	Crue torrentielle.....	p.4
r	Tempête.....	p.6
k	Tremblement de terre.....	p.8

## Les risques technologiques

w	p	Transport de marchandises dangereuses.....	p.10
---	---	-----------------------------------------------	------

# Le mot du Maire

Répondant à la fois à des obligations éthiques et légales, il importe aujourd'hui que la collectivité soit **informée des risques majeurs** auxquels elle se trouve exposée. Qu'ils soient naturels ou technologiques, nous ne sommes pas à l'abri d'évènements particulièrement dangereux.

A Wasselonne, nous avons identifié cinq risques :

- le risque inondation
- le risque crue torrentielle
- le risque tempête
- le risque tremblement de terre
- le risque transport de marchandises dangereuses.

**La sécurité nous concerne tous, habitants ou entreprises. En cas de crise, chacun doit savoir exactement les risques encourus et l'attitude à adopter.**

Fruit du travail de la cellule municipale des risques majeurs, le livret que vous avez aujourd'hui entre les mains est un **guide pratique des bons réflexes** à avoir face aux risques répertoriés. Nous vous invitons à le lire et le conserver pour s'y reporter en cas de problème.

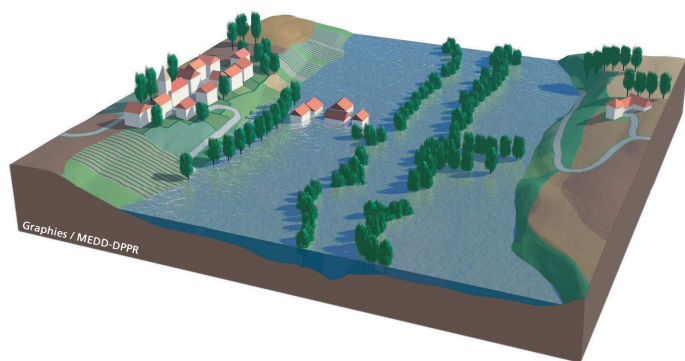
**Ensemble, nous devons nous y préparer.**

Notons d'ores et déjà que les établissements scolaires de la commune, à savoir les Ecoles maternelles, les Ecoles primaires et le Collège, ont mis en place un **plan particulier de mise en sûreté** afin d'assurer la sécurité de l'ensemble des personnes présentes dans les écoles.

En outre, notre commune a mis en place un **plan communal de sauvegarde**. Les plans communaux de sauvegarde permettent de faire face aux situations de crise et indiquent les mesures à prendre et les moyens de secours à mettre en œuvre. La ville a adopté un plan communal de sauvegarde qui donne au Maire, directeur des secours, les moyens structurels pour l'organisation des secours et la gestion de l'évènement. En cas de nécessité, le plan est déclenché par le Maire ou son adjoint le représentant.

Le Maire.

# C Inondation



## Le risque dans la commune

A Wasselonne, le risque d'inondation se traduit par le débordement de la Mossig ou du Heylenbach.

De tels phénomènes ont lieu essentiellement en périodes hivernales et printanières, faisant suite à des pluies abondantes, souvent accentuées par la fonte des neiges.

D'importantes crues ont marqué notre mémoire ; la plus récente est celle de 2004, mais n'oublions pas celles de 1981 et 1993.

### L'inondation

est une submersion, rapide ou lente, d'une zone pouvant être habitée ou non.

## Les mesures prises

- **Aménagement de la Mossig** : nettoyage et curage du lit, élagage, renforcement des berges
- **Busage du fossé du Heylenbach**
- **Prise en compte du risque dans l'aménagement** : recensement des zones inondables dans le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) et maîtrise de l'urbanisme.
- **Surveillance et alerte** : un service d'annonce des crues est existant et fonctionnel.

## L'alerte



Les populations situées dans les zones à forte probabilité d'inondation sont, dans la mesure du possible, **informées de l'alerte par appel téléphonique ou visite à domicile par les services de la mairie.**

## Les bons réflexes



**Fermer toutes les ouvertures (portes, fenêtres, soupiraux, aérations,...)**



**Couper l'électricité et le gaz**



**Monter à pied dans les étages**



**Ecouter la radio 101.4 MHz**



**Ne pas chercher les enfants à l'école**



**Ne pas téléphoner sauf en cas d'urgence**

# a

## Attention

- Respecter les consignes des autorités
- Ne pas s'engager à pied ou en voiture dans une zone inondée
- Ne pas prendre l'ascenseur pour éviter de rester bloqué
- Etre prêt à évacuer si nécessaire
- Pendant l'inondation et après, ne pas consommer de l'eau du robinet sans avoir eu l'aval de la mairie ou du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin
- Après l'alerte...
  - Aérer et nettoyer les pièces
  - Ne rétablir l'électricité que si votre installation est sèche
  - Ne rétablir le gaz qu'après vérification par un professionnel
  - Chauffer dès que possible et dès que les conditions le permettent

# C Crue torrentielle

## Le risque dans la commune

Sur le territoire communal, le risque torrentiel se traduit par le débordement de ruisseaux et des coulées de boue.

Lorsque des pluies abondantes et brutales se produisent, une forte pente favorise le départ de matériaux présents dans le lit des ruisseaux tels que pierres, blocs, bois, ainsi que ceux arrachés aux berges. La rivière peut ainsi déborder ou raviner des champs entraînant des coulées de boues.

Ce phénomène est d'autant plus dangereux qu'il est soudain et possède une véritable force dévastatrice.

Les inondations torrentielles ont, par le passé, causé de nombreux dégâts. Nous retiendrons la crue torrentielle de mai et juin 2003.

Graphies / MEDD-DPPR



### La crue torrentielle

est un phénomène qui affecte des rivières ou ruisseaux à lit étroit et pentu ou des terrains à forte pente.

## Les mesures prises

- Nettoyage du lit et curage des fossés.
- Renforcement des réseaux d'assainissement des eaux pluviales.

Remarque : conformément à la loi, **le nettoyage et le curage du lit de la rivière, doit être réalisé de façon préventive par les propriétaires riverains.**

## Les bons réflexes



**Fuir  
immédiatement la  
zone dangereuse**



**Gagner à pied  
un point en hauteur pour  
être hors de portée du  
danger**



**Ecouter la radio  
101.4 MHz**



**Ne pas chercher  
les enfants à  
l'école**



**Ne pas téléphoner  
sauf en cas  
d'urgence**

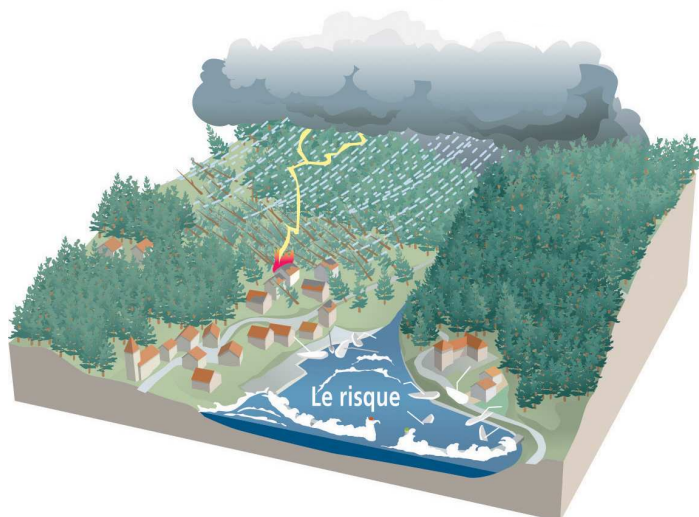
# a

## Attention

- Respecter les consignes des autorités
- Ne pas revenir sur vos pas pour éviter d'être emporté et signalez votre présence si vous êtes isolé afin d'être repéré par les équipes de secours
- Pendant l'inondation et après, ne pas consommer l'eau du robinet sans avoir eu l'aval de la mairie ou du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin
- Après l'alerte...
  - Evacuer les dépôts de matériaux charriés avant durcissement, dans la mesure du possible
  - Chauffer ou aérer dès que possible et dès que les conditions le permettent

# Tempête

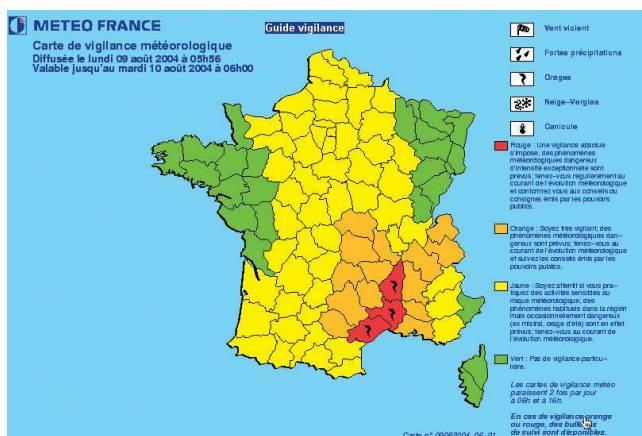
## Le risque dans la commune



Une tempête est une perturbation atmosphérique entraînant des vents de vitesse égale ou supérieure à 100 km/h et en général de fortes pluies.

D'importantes tempêtes ont marqué notre mémoire ; la plus récente est celle de 1999.

## Les mesures prises



La carte de vigilance éditée par Météo France est consultable 24h/24 sur le site [www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)

- Météo-France diffuse aux autorités et au grand public si nécessaire, des **cartes de vigilance** qui sont complétées par des bulletins de suivi en cas de vigilance orange ou rouge.

Cependant la précision spatiale de ces systèmes n'est pas suffisante pour prévoir des phénomènes intenses très localisés sur de petits bassins versants.



Danger imminent : appliquer les consignes d'alerte



Prendre des mesures de précaution



## Les bons réflexes



**Gagner un abri en dur et fermer les portes, les fenêtres et les volets**



**Ecouter la radio 101.4 MHz**



**Ne pas chercher les enfants à l'école**



**Ne pas téléphoner sauf en cas d'urgence**

a

## Attention

- Respecter les consignes des autorités
- Rentrer à l'intérieur tous les objets susceptibles d'être emportés (tables, chaises...)
- Débrancher les appareils électriques et les antennes de télévision
- Pour les responsables de chantiers de construction : mettre les grues en girouettes, rassembler le personnel à l'abri
- Pour les agriculteurs, rentrer le bétail et le matériel
- En cas de manifestation avec un chapiteau : arrêter la manifestation et évacuer le public
- Ne pas prendre votre voiture
- Ne pas prendre l'ascenseur pour éviter de rester bloqué

# k Tremblement de terre

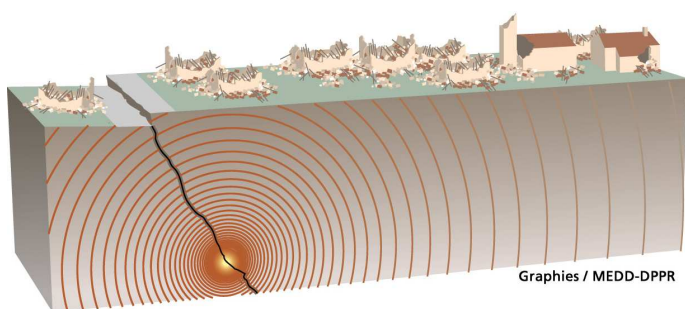
## Le risque dans la commune

Tout le territoire communal est classé en zone 1a (risque très faible) d'après le zonage sismique de la France.

Les tremblements de terre sont des phénomènes soudains. Actuellement, aucune méthode scientifique ne permet de prévoir, de manière certaine, le moment où surviendra un séisme. Il n'y a donc pas d'alerte possible.

La sismicité de notre région est surveillée par un réseau national dont les données sont centralisées à Strasbourg.

Le dernier séisme, largement ressenti, est celui de 2003.



### Le tremblement de terre

se traduit en surface par des vibrations du sol qui durent de quelques secondes à quelques minutes.

## Les mesures prises

- **La construction parasismique** : l'observation stricte des règles de construction dites parasismiques permet de réduire considérablement les dommages en cas de séisme. Cela évite l'effondrement des bâtiments sur les occupants.

La mise en œuvre de ces normes de construction incombe aux maîtres d'ouvrages.

## Pendant la secousse

Les bons réflexes



A l'intérieur :  
S'abriter sous un meuble solide ou à l'angle d'un mur porteur



A l'extérieur :  
S'éloigner des bâtiments et des câbles électriques

## Après la secousse

Les bons réflexes



Couper l'électricité et le gaz



Évacuer le bâtiment



Écouter la radio  
101.4 MHz



Ne pas chercher les enfants à l'école



Ne pas téléphoner sauf en cas d'urgence



Ne pas fumer, ni flamme, ni étincelle

a

Attention

- Respecter les consignes des autorités
- La fin d'une première secousse ne signifie pas la fin du tremblement de terre : se méfier des répliques.
- Ne pas prendre l'ascenseur pour éviter de rester bloqué
- Ne pas toucher aux fils électriques tombés à terre
- Ne pas fumer, ni flamme, ni étincelle

# W p Transport de marchandises dangereuses

## Le risque dans la commune



L'accident peut se produire n'importe où sur les axes routiers, selon la nature du produit transporté, des risques d'incendie, d'explosion ou de dégagement d'un nuage toxique dans l'atmosphère.

En outre, à Wasselonne, une canalisation gaz chemine le long de la RD1004 et le long de la piste cyclable du Kronthal.

### Une matière dangereuse

est une substance qui peut présenter des risques pour l'homme, les biens et/ou l'environnement.

## Les mesures prises

- **Réglementation transport matières dangereuses** : formation du personnel de conduite, construction et contrôles des citernes selon des normes établies, règles de circulation ainsi que l'identification et la signalisation des produits transportés.

## L'alerte



Les populations situées dans les zones exposées seront **informées de l'alerte par les services de secours ou les forces de l'ordre.**

## Les bons réflexes



**Rentrer dans le bâtiment le plus proche**



**Boucher toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations...) pour empêcher le produit toxique de rentrer dans votre abri**



**Ecouter la radio 101.4 MHz**



**Ne pas chercher les enfants à l'école**



**Ne pas téléphoner sauf en cas d'urgence**



**Ne pas fumer, ni flamme, ni étincelle**

# a

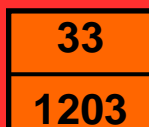
## Attention

- Ne pas aller sur les lieux de l'accident
- Ne pas rester à l'extérieur ou dans un véhicule, pour éviter de respirer des produits toxiques
- Attendre les consignes des autorités pour sortir
- La signalisation des véhicules

En cas d'accident, il est indispensable pour les services de secours de connaître au plus vite la nature des produits transportés par le véhicule immobilisé. **Pour cela, Si vous êtes témoin d'un accident, prévenir les secours au 18 et signaler le placardage du véhicule concerné (plaque orange à l'avant et à l'arrière).**



← Transport matières dangereuses (Pas de précision)



← Code Danger



← Code Matière

# Carte des risques

## LEGENDE

### Inondation



Mossig

### Tempête

Ensemble du territoire

### Tremblement de terre

Ensemble du territoire

### Transport marchandises dangereuses par canalisation enterrée



Canalisation enterrée

### Transport marchandises dangereuses par voies routières



Axe routier principal – D1004



Axes routiers secondaires



# à Wasselonne



## **Numéros d'urgence**

**Pompiers : 18**

**Police : 17**

**SAMU : 15**

**A partir d'un portable  
numéro unique : 112**

## **Les équipements minimum à conserver à domicile :**

Lampe torche avec piles - Radio portable  
avec piles - Eau potable - Papiers personnels  
- Médicaments urgents - Couvertures -  
Matériel de colmatage (ruban adhésif,...) - Vêtements de rechange



**REALISE PAR  
LA VILLE DE WASSELONNE  
EDITION FEVRIER 2010**